

Adresse contact : assistance-covid19@ffjp.org



PHASE 4

PLAN DE REPRISE DES COMPETITIONS SPORTIVES

Document à jour en date 16/07/2020

*Sous réserve des autorisations municipales / préfectorales
et des nouvelles directives communiquées par le gouvernement.*

CONTEXTE DU DECONFINEMENT :

1. Les nouvelles mesures ont été actées en Conseil de défense et de sécurité nationale concernant le secteur du sport à partir du 11 juillet 2020, date qui marque la fin de l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire à l'exception de Mayotte et de la Guyane
2. Par décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, le Ministère des Sports a précisé les mesures qui s'appliquent au monde sportif.
3. Le discours du Président de la République du 14/07 et l'allocution du premier Ministre du 16/07 ont précisé les obligations du port du masque dans l'espace public.
4. La F.F.P.J.P confirme les décisions prises lors de son comité directeur du 24 juin 2020 pour la reprise de sa pratique compétitive au sein de ses clubs affiliés.

ETAT ACTUEL :

- Le port du masque sera obligatoire dans les boulodromes couverts et dans tous les espaces clos (club house) à partir du lundi 20 juillet pour les spectateurs et les personnes à risque. Vivement conseillé pour les joueurs sur le terrain. (Discours du Président de la République du 14 juillet modifié par l'allocution du premier Ministre du 16/07)
- Respect strict des gestes barrières (Distanciation physique, lavage des mains, port du masque, etc...).
- Retour sur une pratique normale sur tous les terrains permettant un positionnement possible respectant les distances conseillées (Suppression des aires de jeu de sécurité)
Le virus toujours en circulation nous impose le respect impératif des gestes barrières.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade

CALENDRIER PREVISIONNEL PHASE 4 :

Tous les organisateurs doivent s'assurer l'accord de leur mairie. Pour les manifestations de plus de 1500 personnes (Joueurs et spectateurs cumulés), les organisateurs doivent s'assurer l'accord de leur préfecture pour le déroulement de leur événement.

A partir du 11 JUILLET 2020 = REPRISE DES COMPETITIONS REGIONALES
A partir du 1^{er} AOUT 2020 = REPRISE DE COMPETITIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Reprise des concours officiels prévus aux différents calendriers des Comités Départementaux. Dans les cas de nouvelles organisations souhaitées par des clubs sur des dates laissées libres par des annulations, les présidents de clubs doivent impérativement demander l'accord de leur Comité Départemental pour les compétitions départementales, de leur Comité Régional pour les compétitions régionales et de la Fédération pour les compétitions nationales et tout ceci en passant par la voie hiérarchique.

La jauge maximale de 5 000 personnes pour les grands événements est en principe en vigueur jusqu'au 1er septembre à condition que les personnes aient une place assise et qu'une distance minimale d'un siège soit laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de 10 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.

(Pour mémoire : A partir du 26 JUIN 2020 = REPRISE DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES)

RAPPEL DIRECTIVES REPRISES DES COMPETITIONS :

- Les clubs organisateurs doivent disposer de points d'eaux munis de savon et gel hydro alcoolique.
- Espaces de consommations / restaurations : instauration de plusieurs files d'accès avec 1 m entre les personnes et distanciations entre les tables + port de gants et de masque pour les personnes de service, avec utilisation de verres / gobelets / couverts jetables.
- Tables de marques : instauration de plusieurs files d'accès avec 1 m entre les personnes + port de gants et de masques pour les gestionnaires de la table.
- Limiter les rassemblements aux tables de marques et espaces de consommations / restauration.
- Sont interdites les poignées de mains, accolades et embrassades.
- Respect des gestes barrières et distanciations des personnes pour les compétiteurs et spectateurs.
- Lavage des mains, boules et buts à la fin de chaque partie.

- Il faut assurer le nettoyage régulier et la désinfection des structures communes.
- **Port du masque dans les espaces clos : vivement conseillé pour les joueurs et obligatoire pour les spectateurs et les personnes à risque.**